



Carte grise non faite ancien propriétaire

Par Seb38

Bonjour,ma s?ur à acheté un véhicule à un jeune d'une vingtaine d'années 206 ct ok etc..je jeune n'avais pas sa pièce d'identité sur lui mais sur sont téléphone.elle a voulu faire la carte grise à son nom(blocage à l'ants)car le vendeur n'a pas fait la ct,ce vendeur à usurpé l'identité du vendeur précédent avec une photo de sa CNI sur son tel ,il apparaît que la carte grise à déjà était barré,le commissariat ne veut pas prendre la plainte,lui dit que sa relève du civil,faux ,usage de faux, usurpation d'identité

Par janus2

le commissariat ne veut pas prendre la plainte,lui dit que sa relève du civil,faux ,usage de faux, usurpation d'identité

Bonjour,
On vous a vraiment répondu que faux, usage de faux et usurpation d'identité relèvent du civil ???

Par Seb38

Bonjour,ils ont même pas pris la peine de regarder les papiers, à dit que c'était administratif et que sa relevé du civil